



Commune
de
SURY-AUX-BOIS

Ecole élémentaire publique de Sury-aux-bois

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2025 - 2026

pour le temps scolaire et péri-scolaire

ELEVE			
Nom :	Sexe :	Classe :	Enseignant :
Prénom :	né(e) le :	Lieu de naissance :	
Adresse :	Port de lunettes : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
CP :	Ville :	<input type="checkbox"/> en permanence <input type="checkbox"/> en classe uniquement	
Tel domicile :		N° Allocataire CAF :	
FRATRIE (frères et sœurs scolarisés ou non)			
Prénom :	Classe :	Date de naissance :	
Prénom :	Classe :	Date de naissance :	
Prénom :	Classe :	Date de naissance :	

RESPONSABLES LEGAUX			
Mère	Autorité parentale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Père	Autorité parentale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
Profession :	Profession :		
Adresse :	Adresse :		
CP :	Ville :	CP :	Ville :
Tel domicile :		Tel domicile :	
Tel portable :		Tel portable :	
Tel professionnel :		Tel professionnel :	
Courriel :		Courriel :	
Autre responsable légal (personne physique ou morale)		Autorité parentale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Organisme :		Fonction :	
Nom :	Prénom :	Lien avec l'enfant :	
Adresse :	CP :	Ville :	
Tel domicile :	Tel portable :	Courriel :	

Inscription au restaurant scolaire (jours fixes pour l'année scolaire 2025 - 2026)			
<input type="checkbox"/> LUNDI	<input type="checkbox"/> MARDI	<input type="checkbox"/> JEUDI	<input type="checkbox"/> VENDREDI
Pour rappel : les repas seront facturés tout au long de l'année en fonction des renseignements fournis ci-dessus, toute absence devra être dûment justifiée.			

Fréquentation occasionnelle du restaurant scolaire			
<input type="checkbox"/> LUNDI	<input type="checkbox"/> MARDI	<input type="checkbox"/> JEUDI	<input type="checkbox"/> VENDREDI
Précisions :			
<i>(exemple : une semaine sur deux, un jeudi par mois, etc...)</i>			

Fréquentation régulière de la garderie périscolaire (jours fixes pour l'année scolaire 2025 - 2026)			
Merci de préciser l'heure approximative d'arrivée pour le matin et celle de départ pour le soir (exemple : lundi 8h00)			
MATIN :	<input type="checkbox"/> lundih....	<input type="checkbox"/> mardih....	<input type="checkbox"/> jeudih.... <input type="checkbox"/> vendredih....
SOIR :	<input type="checkbox"/> lundih....	<input type="checkbox"/> mardih....	<input type="checkbox"/> jeudih.... <input type="checkbox"/> vendredih....

Fréquentation occasionnelle de la garderie périscolaire			
Préciser si possible l'heure approximative d'arrivée pour le matin et celle de départ pour le soir (exemple : lundi 8h00)			
MATIN :	<input type="checkbox"/> lundih....	<input type="checkbox"/> mardih....	<input type="checkbox"/> jeudih.... <input type="checkbox"/> vendredih....
SOIR :	<input type="checkbox"/> lundih....	<input type="checkbox"/> mardih....	<input type="checkbox"/> jeudih.... <input type="checkbox"/> vendredih....

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant en cas d'absence des parents

Nom		Prénom		Nom		Prénom	
Tel domicile				Tel domicile			
Tel portable				Tel portable			
Lien avec l'enfant				Lien avec l'enfant			

Autorisation (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes)

Mère : Je souhaite communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.
Père : Je souhaite communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.

Autorisation de prendre en photo votre enfant

Au cours de l'année scolaire, les enseignants et le personnel communal peuvent être amenés à prendre en photo votre enfant.
J'autorise les enseignants et le personnel communal à prendre en photo mon enfant : Oui Non

Assurances de l'enfant

Responsabilité civile : oui non Individuelle accident corporel : oui non
Compagnie d'assurance : Numéro de police d'assurance :

Santé / Accident

En cas d'accident qui surviendrait à l'enfant : _____, j'autorise les enseignants et le personnel communal à prendre toutes mesures utiles (appel au SAMU).

Informations concernant l'état de santé de votre enfant (allergie, traitement permanent, maladie) :
.....
.....

Autorisation permanente de sortie

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant _____
l'autorise à participer aux sorties pédagogiques et éducatives d'une journée maximum, organisées par les enseignants.

NB : Vous serez informés de chaque sortie par une note dans le cahier de liaison.

Nous nous engageons à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

J'ai lu et j'accepte les règlements intérieurs de l'école, du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire.

Date : _____ Signature de la mère : _____ Signature du père : _____

Documents obligatoires à fournir dès la rentrée scolaire par le biais du cahier de liaison :

- Attestation d'assurances responsabilité civile et individuelle accident corporel
- Certificat médical si l'état de santé de votre enfant nécessite une attention particulière (maladie, allergie, traitement, ...).
- Photocopie du carnet de vaccination de votre enfant dans le cas où il fréquenterait la garderie périscolaire.

Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour la transmission des résultats scolaires et les élections des représentants des parents d'élèves. Chaque parent est désormais électeur et éligible.

Les données renseignées sur cette fiche seront rentrées par la direction de l'école dans le logiciel de l'Education nationale "Base élèves 1er degré". Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent auprès de la direction de l'école, de l'IEC de circonscription, de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou de la mairie dans les conditions définies par les articles 34, 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.